Synthèse des affaires soumises à délibération du Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 22 février 2019

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 novembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »,

• adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 novembre 2018.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3

Musée Saint-Vic : instauration d'une convention de prêt collectionneur dans le cadre des expositions temporaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »,

- approuve la convention-type;
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions nécessaires avec les collectionneurs pour toute exposition temporaire organisée au Musée Saint-Vic.

Ouestion n° 4

Prix Alain Fournier : remise des récompenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »,

• autorise le paiement des dépenses liées à l'organisation du Prix.

Ouestion n° 5

Bibliothèque Municipale Isabel Godin : conventions de partenariat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »,

- valide les différentes conventions ;
- et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Question n° 6

Convention de mise à disposition de personnel entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond (relations internationales)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »,

- à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Question n° 7

<u>Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de terrain :</u> <u>avenue du Général de Gaulle</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

6 « contre » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT et Aurélie ALLART)

2 « abstention » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- autorise la Ville à procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal avant cession d'une partie du terrain située Avenue du Général de Gaulle ;
- approuve la cession d'une partie du terrain sise Avenue du Général de Gaulle à la SAS MAREMBERT, à l'euro symbolique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative à intervenir et les documents s'y rapportant.

Question n° 8 Cession d'un bâtiment : rue des Ciseleurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- autorise la Ville à céder définitivement le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée BV 211 à la Société KCP, au prix de 4 002,92 €;
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 9

Cession d'un logement France Loire : 14 rue André Malraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Question n° 10

Conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville : avenants n°1

Le Conseil Municipal prend acte de la signature des avenants.

Question n° 11 Canal de Berry : octroi du droit de pêche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- valide la convention d'octroi du droit de pêche sur le Canal de Berry, de l'écluse de la Vallée au pont de Marigny;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 12

Groupement de commandes pour la passation d'un marché de location et maintenance de photocopieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve l'établissement d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Cœur de France, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Amand-Montrond, coordonnateur, pour la passation conjointe d'un marché public de fournitures d'une durée de 4 ans et ayant pour objet la location et la maintenance de photocopieurs ;
- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Amand-Montrond, la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 13

Groupement de commandes pour le marché de mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 30 « pour »

2 « abstention » (Emmanuel RIOTTE et Tvissouk INTHAVONG)

- approuve l'établissement d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Cœur de France (coordonnateur), certaines de ses communes membres, la Ville de Saint-Amand-Montrond et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond pour la passation conjointe d'un marché public ayant pour objet la prestation de service pour la mise en œuvre du RGPD;
- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Amand-Montrond, la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ouestion n° 14

$\frac{Concession \ de \ service \ public \ pour \ la \ gestion \ du \ cinéma \ Le \ Moderne:}{avenant \ n^\circ 1}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne conclu avec la société CINEODE, afin de prendre en compte les modifications des articles 24 (erreur matérielle) et 32 (précision concernant les indicateurs de qualité);
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tous les actes s'y rapportant.

Question n° 15 Garanties d'emprunts SA HLM France Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

• se prononce favorablement sur ces demandes de garanties sollicitées.

Question n° 16 Rapport Règle d'Or

Le Conseil Municipal prend acte du débat relatif au rapport sur la règle d'or.

Question n° 17 Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal prend acte du débat relatif au rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 novembre 2018

/

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Michel MROZEK suggère la pose d'un seul panneau indiquant le Pôle de Santé regroupant ainsi l'Hôpital, la Clinique, le laboratoire et la future Maison de Santé Pluridisciplinaire. Cela éviterait d'avoir une signalétique par établissement, donc un gain de temps et d'argent. Thierry VINCON, Maire, approuve l'idée.

Question n° 3

<u>Musée Saint-Vic : instauration d'une convention de prêt collectionneur</u> dans le cadre des expositions temporaires

/

Question n° 4 Prix Alain Fournier : remise des récompenses

Michel MROZEK demande à combien s'élevaient les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration en 2018.

Elisabeth MERIOT lui indique qu'en 2018, ils s'élevaient à environ 1 000 euros mais que ce n'est pas un montant de référence puisqu'il varie en fonction du nombre d'invités.

Thierry VINÇON, Maire, précise que les sommes dépensées reviennent dans l'économie locale.

Michel MROZEK précise que sa question visait à s'assurer que le chèque versé au Lauréat était plus important que les dépenses prises en charge pour les invités.

Thierry VINCON, Maire, répond par l'affirmative.

Ouestion n° 5

Bibliothèque Municipale Isabel Godin : conventions de partenariat

Gilbert AUBRUN s'étonne que la convention soit rédigée entre la Ville et les classes et non pas les établissements scolaires. Les classes n'ayant pas d'identité juridique.

Thierry VINÇON, Maire, répond que, notamment pour le collège et le lycée Jean Moulin, seules quelques classes ont un partenariat avec la bibliothèque municipale Isabel Godin.

Question n° 6

Convention de mise à disposition de personnel entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond (relations internationales)

/ ______

Question n° 7 <u>Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de terrain :</u> avenue du Général de Gaulle

Gilbert AUBRUN fait part de deux remarques. Sur le fond, il est déçu de la suppression de cet espace vert. Sur la forme, il s'interroge de la vente à l'euro symbolique alors que l'estimation des domaines s'élève à 12 € le m². De plus, il indique que les travaux ont été réalisés en amont de l'avis du Conseil Municipal.

Thierry VINÇON, Maire, répond que la vente à l'euro symbolique sera compensée par le versement de la CFE. De plus, les travaux prévus par la SAS Marembert permettront d'élargir le trottoir.

Jacques DEVOUCOUX ajoute qu'il faut aider le développement économique des entreprises et que la Ville possède, tout à côté, un très bel espace vert avec le rond-point.

Michel MROZEK, trouve inadmissible que ces travaux soient déjà faits. Il invite les membres du Conseil Municipal a voté contre.

Question n° 8 Cession d'un bâtiment : rue des Ciseleurs

/

Question n° 9

Cession d'un logement France Loire: 14 rue André Malraux

/

Question n° 10

Conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville : avenants n°1

/

Question n° 11 Canal de Berry : octroi du droit de pêche

/

Question n° 12

Groupement de commandes pour la passation d'un marché de location et maintenance de photocopieurs

,

Question n° 13

Groupement de commandes pour le marché de mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Emmanuel RIOTTE indique que l'Association des Maires du Cher a saisi le Conseil Départemental du Cher pour mutualiser les commandes également. Il aurait souhaité que le Conseil Municipal attende juin 2019, afin de pouvoir comparer les deux groupements de commandes.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'il souhaite être en règle le plus rapidement possible et que les prix ne seront peut-être pas plus élevés.

Emmanuel RIOTTE annonce qu'il s'abstiendra au vote.

$\frac{\text{Question } n^{\circ} \text{ 14}}{\text{Concession de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne :}}\\ \text{avenant } n^{\circ} 1$

/

Question n° 15 Garanties d'emprunts SA HLM France Loire

/

Question n° 16 Rapport Règle d'Or

Thierry VINÇON, Maire, explique que la règle d'or est un indicateur de bonne gestion demandé par l'Etat afin de connaître le taux d'endettement des communes de plus de 3 500 habitants. Il précise, que pour la Ville, le taux d'endettement a déjà été considérablement réduit et, qu'avant la mise en place de cet indicateur, la Ville répondait déjà aux mesures imposées par le gouvernement.

Gilbert AUBRUN pense que ce rapport de règle d'or est intéressant mais arrive trop tard puisque la fin de mandat est proche. Par ailleurs, les charges de personnels de la Ville représentent 8 400 000 euros en 2018 pour 250 salariés. Il y a recours à la sous-traitance, notamment pour l'entretien des espaces verts. Il aurait souhaité qu'un choix soit fait entre recruter du personnel et faire appel à des entreprises. En outre, depuis 2008, il est observé une baisse de 40% des effectifs dans les classes supposant moins de travaux à effectuer au sein des écoles.

Thierry VINÇON, Maire, considère que la baisse des effectifs scolaires ne justifie pas la diminution des travaux au sein des écoles. Concernant les charges de personnels, il indique qu'il espère une hausse des rémunérations des agents municipaux et rappelle que des choix ont été faits conduisant à une rationalisation des effectifs (272 agents en 2008).

Question n° 17 <u>Débat d'orientation budgétaire</u>

Thierry VINÇON, Maire, insiste sur le fait que la Ville a renégocié ses emprunts afin de diminuer la dette. Le ratio en 2018 a été abaissé à 15% et devrait être de 13% en 2019.

Concernant la baisse des subventions, elle concerne essentiellement la subvention d'équilibre du CCAS qui n'est pas une association mais un établissement public à part entière.

Concernant les recettes fiscales, l'exonération de la taxe d'habitation n'a pas été compensée à l'euro par l'Etat. Face à l'incertitude des recettes, il faudra donc que la Ville fasse des choix courageux. Aussi, il est prévu un rattrapage des taux des quatre taxes au niveau de 2006, niveau d'avant la baisse opérée en 2017. Sur la durée des mandats, les Saint-Amandois n'auront pas subi de hausse d'impôts locaux.

Alain POUILLOU avait indiqué que baisser les taux de la taxe d'habitation en 2017 n'était pas une bonne idée.

Thierry VINÇON, Maire, souligne qu'il attendait une gestion plus vertueuse de l'Etat en vue de diminuer son train de vie, c'est pourquoi il a engagé une baisse de la fiscalité. Il ajoute que cela a profité aux Saint-Amandois pendant 2 ans.

Michel MROZEK indique que le débat d'orientation budgétaire ne peut avoir lieu alors que les chiffres de 2016 et 2017 sont très détaillés mais que ceux relatifs à 2019 sont globaux et imprécis. Il précise que les informations sont insuffisantes pour débattre. Il remarque que le désendettement existe mais que l'on transfère une partie de la dette à Cœur de France. Il constate un montant d'investissements modeste sur 2019.

Thierry VINÇON, Maire, reprend la liste des investissements prévus en 2019 dont le coût s'élèvera à 1,5 millions d'euros.

Jacques DEVOUCOUX fait remarquer les efforts menés (recours à l'emprunt modéré et renégociation des emprunts) en vue de se désendetter chaque année. Ce que demande l'Etat en matière de règle d'or, la Ville peut y répondre, la gestion actuelle est difficilement critiquable. Quant au transfert de Balnéor, le Conseil Municipal a voté en faveur de celui-ci, s'agissant d'un équipement d'intérêt communautaire.

Michel MROZEK répond que les Saint-Amandois sont autant endettés qu'auparavant puisque la dette de Balnéor n'est que transférée à Cœur de France.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute que seul 3,9 millions d'euros de dette de Balnéor sur les 9 millions d'euros de base seront transférés puisqu'ils ont déjà été remboursés.

Gilbert AUBRUN signale que les taux d'imposition à Saint-Amand sont élevés par rapport à d'autres communes de la même strate et considère que l'on vient accentuer le sentiment de ras le bol fiscal.

Thierry VINÇON, Maire, précise que le ras le bol se situe à tous les niveaux, pas seulement concernant la fiscalité de Cœur de France et la Ville mais aussi concernant les taxes sur l'essence ou la baisse des pensions de retraite. Il ajoute qu'un foyer de 2 personnes bénéficiera d'une économie de 100 € de taxe d'habitation malgré la remise à niveau des taux.

Guy LAINE précise que la Ville possède des équipements d'une ville de 30 000 habitants. En cela, il faut les moyens humains et financiers pour les entretenir.

Thierry VINÇON, Maire, confirme que la Ville n'est pas comparable à des communes de la même strate ne disposant pas d'autant de services : service état civil ouvert en journées continues, maison de service au public, pôle de santé, police municipale et système de vidéoprotection... Il est important d'avoir une belle ville et bien équipée proposant de nombreuses activités artistiques (Musée, spectacles...). Tout cela participe à l'attractivité de la Ville et nécessite des investissements. Il conclut en affirmant qu'en fin de mandat, un bilan sera réalisé.

Fin de la séance à : 20h45